



COMMUNE DE  
**Gibloux**

## **Message du Conseil communal**

# **Politique communale scolaire et extrascolaire**

**Deuxième rapport – Juin 2019**

Dicastère des Affaires scolaires, des Structures de garde,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
<b>I. Considérations générales</b>	<b>2</b>
<b>II. Message du Conseil communal de juin 2017</b>	<b>3</b>
a. Contexte	3
b. Rappel des développements possibles	3
c. Proposition du Conseil communal	5
d. Conclusions	6
<b>III. Étude démographique</b>	<b>8</b>
a. Généralités	8
b. Travaux	8
c. Résultats	9
d. Conclusion	10
<b>IV. Étude technique</b>	<b>11</b>
a. Généralités	11
b. Travaux	11
c. Résultats	11
d. Conclusion	13
<b>V. Implications et autres considérations</b>	<b>14</b>
a. Écoles	14
b. Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	15
c. Structures de garde	15
d. Transports scolaires	17
e. Avenir des bâtiments communaux	18
<b>VI. Vision du Conseil communal</b>	<b>20</b>
a. Organisation scolaire	20
b. Travaux futurs	20
c. Questions financières	22
d. Conclusion	24
<b>VII. Mise en œuvre</b>	<b>26</b>
a. Suite des travaux	26
b. Mesures d'accompagnement	26
c. Consultation et communication	27
d. Échéances et calendrier	28
<b>VII. Conclusion</b>	<b>29</b>
<b>IX. Annexes</b>	<b>30</b>

## **I. Considérations générales**

Le présent Message s'inscrit dans la première législature (2016-2021) de la Commune de Gibloux suite à la fusion entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et vise à définir les lignes directrices de la politique communale en matières scolaire et extrascolaire. Suite à un premier Message au mois de juin 2017, des analyses complémentaires ont dû être faites pour s'assurer de la viabilité et de la cohérence des développements projetés. Ce rapport intègre les résultats de l'ensemble de ces analyses complémentaires et fixe les contraintes et opportunités connues à ce jour dans le but de donner une direction claire et pertinente aux travaux communaux.

Ces éléments seront retranscrits dans un plan directeur (cf. *Plan directeur des écoles et des structures de garde*) qui donnera à la Commune un outil de gouvernance pour ses prochaines législatures, lui permettant d'avoir un état des lieux complet de sa situation, de ses besoins futurs, des travaux à effectuer et de la planification en cours. Ainsi, la Commune pourra poursuivre le développement harmonieux de sa politique scolaire et extrascolaire en offrant des prestations à la fois rationnelles et qualitatives, lui permettant de répondre de manière optimale aux défis futurs.

Après quelques rappels sur les travaux antérieurs (cf. chiffre II), les études démographiques (cf. chiffre III) et technique (cf. chiffre IV) seront brièvement résumées. Tenant compte des résultats de ces dernières, les implications et considérations seront ensuite présentées (cf. chiffre V), confirmant la vision du premier Message et détaillant les enjeux concrets. Suite à quoi ce rapport fera le point sur la vision actualisée du Conseil communal et les conséquences en termes de planification, de travaux à effectuer et d'impacts financiers (cf. chiffre VI). Finalement, certains points de mise en œuvre seront encore précisés (cf. chiffre VII), notamment s'agissant des mesures d'accompagnement et sur le plan de la communication.

Ce Message a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance ordinaire du 24 juin 2019, avec les préavis positifs de la commission des affaires scolaires (CAS) et de la commission des structures de garde (CSG). Le Conseil communal remercie toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la réalisation de ces travaux et poursuivra son action en la matière avec confiance et détermination dans l'intérêt de l'ensemble de la population de Gibloux, actuelle et future.

Le Conseil communal

## II. Message du Conseil communal de juin 2017

### a. Contexte

Le rapport sur la fusion de Gubloux a été publié durant l'été 2014. S'agissant des questions scolaires, il prévoyait une organisation dans la continuité de l'organisation en place. La question du maintien futur de l'école de Vuisternens-en-Ogoz avait été laissée ouverte. En novembre 2014, la fusion des Communes du Gubloux a fait l'objet d'un vote, en l'occurrence positif. Les travaux de mise en œuvre de la fusion ont ainsi pu débuter.

Au printemps 2015, l'application, respectivement les conséquences de la nouvelle loi scolaire ont été communiquées aux Communes. Le groupe de travail de mise en œuvre de la fusion en a ainsi tenu compte, avec les conclusions suivantes : favoriser le maintien des Établissements, adapter des Établissements dans le temps, tenir compte du développement démographique et anticiper au mieux le développement des infrastructures. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la mise en œuvre de la fusion est conduite par la Commune de Gubloux elle-même. Les travaux du Conseil communal, qui font l'objet de préavis de la CAS et de la CSG, ont abouti à la publication du premier Message sur la Politique communale scolaire et extrascolaire (juin 2017).

Outre un état des lieux des infrastructures communales scolaires et extrascolaires, ledit Message a notamment relevé **les implications de la nouvelle loi scolaire**, au vu de l'application de cette dernière par le canton, portant sur les éléments principaux suivants :

- Notion d'Établissement ;
- Transports scolaires ;
- Horaire scolaire ;
- Commission scolaire, Conseil des Parents et Responsable d'Établissement ;
- Surveillance ;
- Politique cantonale favorisant le regroupement des locaux et installations scolaires.

De même, une attention particulière a été portée au développement démographique dont la projection scolaire a montré une certaine stabilité sur cinq ans. Cependant, vu le potentiel du Plan d'aménagement local (PAL) communal et les résultats de l'étude Wanders, une importante augmentation de la population était attendue dans un proche avenir, dont les premiers effets étaient pressentis déjà dès 2022 au niveau des besoins scolaires.

Pour les détails, renvoi est fait audit Message du mois de juin 2017.

### b. Rappel des développements possibles

Différents scénarii de développement du cercle scolaire ont pu être identifiés en tenant compte des contraintes suivantes à mettre en balance :

- **Réalité du terrain** : tenir compte de la configuration du territoire sur lequel s'étend le cercle scolaire dont l'organisation a un impact direct (notamment en termes de transports scolaires, de qualité de vie des écoliers, de développement des infrastructures, etc.) ;
- **Aspects pédagogiques** : l'organisation scolaire impacte ces différents éléments par la localisation des classes et les effectifs scolaires ;
- **Aspects financiers** : selon l'organisation choisie, les charges de fonctionnement et les charges liées au développement des infrastructures peuvent diverger de manière importante.

Ainsi, il en est ressorti trois scénarii principaux :

### 1) Un Établissement

Dans ce scénario, l'ensemble du CS Gibloux forme un Établissement. Les enfants peuvent être scolarisés dans n'importe quelle école de la Commune selon les besoins d'équilibre des classes. De même, ces dernières peuvent être situées dans n'importe quel bâtiment scolaire. Cette organisation impacterait considérablement la vie des élèves (*not. lisibilité du cursus scolaire, temps passé dans les transports scolaires*) et des familles (*not. pas le même horaire pour les différents enfants d'une fratrie, pas le même lieu de « vie scolaire », y compris l'AES*), et demanderait d'importantes ressources en termes de transports scolaires. Le développement d'un tel scénario tendrait à créer à terme un seul centre scolaire fort regroupant sur un même site toutes les infrastructures scolaires communales (1H-8H), ce qui impliquerait de conséquentes dépenses financières.

### 2) Un Établissement sectorisé

Dans un tel scénario, l'organisation scolaire actuelle en termes de regroupement d'école pourrait être en partie conservée. Cependant, les effectifs scolaires resteraient calculés sur l'ensemble du cercle scolaire, de sorte qu'il faudrait choisir quel secteur « péjorer » ou financer les classes manquantes. Cette variante conduirait la Commune à devoir dépenser d'importants montants (*compensation des classes perdues*) au lieu d'utiliser ces montants pour investir dans les infrastructures communales (*not. mise à niveau des infrastructures, développement démographique*). Par ailleurs, un Établissement sectorisé reste un Établissement unique. Certains éléments devraient donc être uniformisés comme les horaires scolaires, ce qui engendrerait une cascade de conséquences organisationnelles et financières liées aux transports scolaires. Enfin, s'agissant de l'avenir des infrastructures scolaires, ce scénario ne permet pas d'arrêter une stratégie claire de développement.

### 3) Plusieurs Établissements

Ce scénario permet de pérenniser totalement l'organisation scolaire en termes d'effectifs scolaires et de lieu de scolarisation des élèves. Il renforce par ailleurs l'encadrement et l'intérêt pédagogique des élèves et permet d'uniformiser les prestations – actuellement disparates – sur l'ensemble du territoire communal. Une telle direction implique cependant d'investir plus rapidement dans les infrastructures communales.

Ces scénarii ont fait l'objet de consultations dont celle du Corps enseignant qui a privilégié largement le scénario 3 « Plusieurs Établissements » dans le but de favoriser les aspects

pédagogiques, d'optimiser la gestion du cercle scolaire et l'organisation des transports scolaires, de maintenir des écoles à taille humaine et de favoriser les aspects liés à la vie de l'école. Ces éléments ont également fait l'objet des considérations de la CAS et de la CSG qui ont préavisé favorablement le scénario 3 en relevant notamment les avantages suivants par rapport au scénario 2 :

- **Gestion du cercle scolaire** : la dotation de la direction d'école serait supérieure, ce qui est important du point de vue de la réalité du terrain (800 élèves et une septantaine d'enseignants) et permet de favoriser un cadre de travail optimal (meilleure gestion administrative et pédagogique) ;
- **Effectifs scolaires et nombre de classes** : les effectifs scolaires sont ainsi considérés par l'Établissement, ce qui implique que le nombre de classes reconnues est supérieur. Il n'y a ainsi pas besoin d'investir pour compenser les « classes perdues » ;
- **Plus grande autonomie des Établissements** : ce qui permet de conserver les spécificités de l'organisation actuelle et favoriser une meilleure gestion des transports scolaires, l'horaire n'étant pas obligatoirement uniforme sur l'ensemble du territoire communal ;
- **Réalité du terrain** : la Commune de Gibloux s'étend sur plus de 36 km<sup>2</sup> et réunit 12 villages, de sorte qu'il n'est pas possible d'y appliquer un schéma urbain. Le choix des Établissements permet de créer des pôles scolaires forts répartis sur l'ensemble du territoire dans la continuité de la dynamique actuelle ;
- **Défis futurs** : l'organisation en Établissements facilitera l'extension du CS Gibloux en lui permettant de gérer plus efficacement le développement démographique futur. De même, l'organisation choisie ne compromettrait pas un éventuel rapprochement avec la Commune d'Hauterive FR dont l'école, en cas de fusion, formerait un Établissement supplémentaire de la nouvelle Commune.

### c. Proposition du Conseil communal

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal a indiqué être favorable à la création de plusieurs Établissements – en l'occurrence trois Établissements vu la situation prévalant alors – chacun sur un site unique, permettant ainsi de répondre au mieux aux contraintes existantes tout en privilégiant **une mise à niveau des infrastructures scolaires** pour offrir aux enfants une prestation de qualité et uniforme sur l'ensemble du territoire communal.

Les arguments appuyant ce choix ont une nouvelle fois souligné les points énoncés précédemment (*Supra*, let. b) tout en relevant les éléments suivants :

- **Les infrastructures existantes sont pleines et de qualité disparate** : afin de mettre à niveau certaines classes et d'absorber le développement démographique, les bâtiments scolaires d'Estavayer-le-Gibloux, de Farvagny-le-Grand et de Rossens, plus récents, semblent offrir de meilleures possibilités d'extension et / ou d'optimisation ;
- **Le développement cohérent des infrastructures** : les investissements futurs doivent tendre à terme à permettre à tous les élèves de la Commune de bénéficier de conditions et d'outils

équivalents, respectivement de la meilleure qualité possible proportionnellement aux moyens alloués ;

- **La qualité de vie des enfants** : l'école fribourgeoise a évolué et l'association des écoles au « cœur du village » n'est plus ; en revanche, des pôles scolaires forts permettent aux écoliers de bénéficier de toutes les prestations en un seul lieu et assurent une lisibilité de leur cursus ;
- **Les aspects pédagogiques** : les regroupements scolaires permettent une meilleure prise en charge tant individuelle (suivi dans le cursus scolaire) que collective (échanges interclasses, collaborations) ;
- **Les aspects financiers** : la Commune n'échappera pas à d'importants investissements en matière scolaire et extrascolaire. Le choix d'un cercle scolaire avec plusieurs Établissements permet ainsi d'optimiser les investissements en tenant compte de tous les éléments à mettre en balance et d'améliorer les frais de fonctionnement. Selon la vision du Conseil communal, la Commune sera ainsi gagnante sur le moyen et long terme en faisant le choix aujourd'hui d'investissements à court terme.

#### d. Conclusions

C'est en tenant compte de ce qui précède que le Conseil communal a indiqué, en juin 2017, conduire ses travaux futurs. En particulier, il a souligné la nécessité d'avoir conscience de l'état actuel des infrastructures, des contraintes cantonales et des besoins futurs afin d'investir aujourd'hui de manière cohérente et efficace. De même, le Conseil communal a affirmé son soutien au développement de prestations et d'outils équivalents pour l'ensemble des élèves de la Commune, ce qui passe par la priorisation des pôles scolaires. La vision future projetée des écoles du CS Gibloux en 2026 était ainsi la suivante :



***Trois pôles scolaires disposant de toutes les infrastructures nécessaires. Chaque école offre des locaux de qualité et comprend un AES. Les élèves bénéficient d'une prise en charge globale et optimale.***

La mise en œuvre de cette vision comprend d'importants travaux qui ont déjà été résumés dans le premier Message. Le Conseil communal avait par ailleurs soutenu l'engagement d'un crédit d'étude technique afin, d'une part, de s'assurer de la faisabilité de sa vision, à savoir analyser la capacité concrète d'extension des pôles scolaires, et d'autre part, pour affiner le calendrier au vu de la démographie scolaire, respectivement arrêter le nombre d'Établissements à réaliser. S'agissant de ce dernier point, un focus particulier devrait être mis sur Vuisternens-en-Ogoz pour savoir dans quelle mesure un pôle scolaire serait viable dans la configuration actuelle du territoire. Le Conseil communal pressentait en effet qu'un Établissement scolaire n'était pas viable dans ce village dans la configuration d'alors, mais qu'il était nécessaire d'analyser plus en détail la démographie pour voir si un tel développement serait tout de même envisageable à court ou moyen terme.

C'est donc cette vision de développement du cercle scolaire, à savoir la création de plusieurs Établissements correspondant aux pôles scolaires que sont Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand et Rossens, qui a été soumise par le Conseil communal au législatif en séance de Conseil général du 27 juin 2017. L'article 2 relatif à l'organisation du cercle scolaire soumis au vote avait la teneur suivante :

#### **Article 2 – Organisation**

- <sup>1</sup> Les écoles primaires 1H-8H de la Commune de Gibloux forment le cercle scolaire de Gibloux.
- <sup>2</sup> Le cercle scolaire de Gibloux est composé de trois Établissements :
  - a) Corpataux-Magnedens/Rossens ;
  - b) Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz ;
  - c) Le Glèbe.
- <sup>3</sup> Le Conseil communal tient compte des pôles scolaires de la Commune que sont les écoles d'Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand et Rossens pour développer les infrastructures et correspondre aux exigences de la loi scolaire et de la politique du Conseil d'État du canton de Fribourg en la matière.

Le Conseil général a approuvé la vision du Conseil communal et ce dernier a ainsi poursuivi les travaux dans ce sens. En particulier, un crédit d'études « techniques » a été approuvé par le législatif communal et les mandats ont été réalisés essentiellement en 2018. L'ensemble de ces travaux et la suite des réflexions sont intégrés dans le présent Message (*2<sup>e</sup> Message relatif à la Politique communale scolaire et extrascolaire*).

### III. Étude démographique

#### a. Généralités

Le mandat d'étude relatif à l'évolution démographique scolaire a été attribué à MicroGis, une entreprise bénéficiant d'une large expertise en la matière et de nombreuses références. Le mandat qui leur a été attribué portait sur le développement des différents Établissements scolaires sur un plan démographique, respectivement sur l'association des différents bassins de recrutement (les douze villages) aux Établissements.

Leur expertise était ainsi attendue sur la question du nombre d'Établissements ainsi que sur les bassins de recrutement considérés (délimitation des Établissements) au regard de l'évolution des effectifs et des contraintes légales. Ainsi, le nombre d'Établissements viables a également été analysé (avec une attention particulière sur le bassin de Vuisternens-en-Ogoz) tout comme le rapatriement de certains villages sur l'un ou l'autre Établissement.

De même, en lien avec la question précédente, un focus particulier a été mis sur les transports scolaires avec une analyse des développements projetés selon les scénarii envisagés. En particulier, une analyse plus fine a été demandée sur le secteur de Vuisternens-en-Ogoz, s'agissant de la prise en charge des élèves au regard de la configuration territoriale du village.

L'étude a été réalisée essentiellement durant l'automne 2018. Un complément relatif au calendrier des besoins par Établissement (affinement des projections avec délais selon les disponibilités des infrastructures actuelles) a été réalisé durant le premier semestre 2019.

#### b. Travaux

Comme mentionné ci-avant (*Supra*, let. a), l'expertise a consisté à fournir les éléments d'aide au choix de la variante optimale d'organisation scolaire selon deux angles d'étude, le premier correspondant à la viabilité et la pérennité des différents pôles au regard de l'évolution future des effectifs et le second s'attachant à identifier les effets des variantes sur les transports scolaires.

Pour réaliser ces travaux, outre les outils ordinaires utilisés par le mandataire, ce dernier a pu s'appuyer sur différents documents et données à disposition tant pour les projections démographiques (not. étude Wanders, données de la Commune sur le PAL) que pour la planification des transports scolaires (not. projection des prestataires actuels).

Pour les détails, renvoi est fait au <i>Rapport final MicroGis du 8 mai 2019</i> (annexé au présent Message).
---

### c. Résultats

S'agissant de *l'organisation du cercle scolaire*, les résultats plaident largement en faveur de la création de trois Établissements correspondant aux pôles scolaires actuels (Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand et Rossens). Les villages actuels restent rattachés à leurs Établissements actuels (continuité de l'existant). L'étude relève toutefois qu'il ne peut pas être exclu qu'à terme, l'Établissement du Glèbe soit trop faible pour maintenir une configuration à trois regroupements. Mais même dans ce scénario – au demeurant peu probable –, il serait toutefois possible de lui rattacher les localités de Grenilles et/ou Posat, ce qui correspondrait en 2030 à la bascule d'environ 40 élèves sans impact majeur pour les effectifs du pôle du centre (Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz) et sans induire des transports supplémentaires étant donné que les élèves en question sont déjà transportés à destination de Farvagny-le-Grand.

Par ailleurs, l'expertise montre qu'un Établissement scolaire à Vuisternens-en-Ogoz n'est pas viable. Même en le renforçant avec le bassin de Villarlod, sa viabilité ne pourrait pas être formellement assurée. Au demeurant, un tel basculement est exclu du fait que l'Établissement du Glèbe ne serait alors plus viable.

S'agissant *des besoins en infrastructures*, les trois pôles présentent des futurs bien différenciés. Le pôle Sud-ouest (Le Glèbe) ne nécessite aucune intervention majeure à la lecture de la croissance modérée de ses effectifs. Le pôle du centre (Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz) présente quant à lui une croissance qui aura pour effet d'utiliser les réserves en locaux à l'horizon 2025 que ce soit pour les salles de classes primaires et dans une moindre mesure pour les salles de sport. Enfin, le pôle du Nord-est (Corpataux-Magnedens/Rossens) présente un déficit de salles de classe plus précoce, lequel s'exprime déjà dès 2022.

RESSOURCES A DISPOSITION ET CONFRONTATION AUX BESOINS

		LOCAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sud-ouest	global	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-1
	enfantines	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	primaires	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-1
Centre	global	23	4	3	3	3	2	2	1	-	-	-	-1	-1	-1
	enfantines	7	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	primaires	16	2	1	1	1	-	-	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2
Nord-est	global	14	2	1	-	-	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2
	enfantines	4	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	primaires	10	1	-	-	-	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2
TOTAL	global	45	6	4	3	3	1	1	-	-1	-1	-1	-4	-4	-4
	enfantines	13	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
	primaires	32	3	1	1	1	-1	-1	-1	-2	-2	-3	-5	-5	-5

Le tableau met en évidence par pôle et groupe d'âge le nombre de locaux (salles de classe) à disposition. Par année est présentée la différence entre le nombre de locaux disponibles et le nombre de classes nécessaires selon les effectifs. Une valeur négative est le fait d'un manque de classe pour couvrir le besoin avec les ressources à disposition.

Enfin, s'agissant *des transports scolaires*, le scénario avec un potentiel quatrième Établissement (en l'occurrence, à Vuisternens-en-Ogoz) serait logiquement le plus favorable, sans pour autant se distinguer du scénario avec trois Établissements en termes de temps de trajets. Le gain annuel simulé serait ainsi au mieux d'environ CHF 50'000.-\*. Le scénario à trois Établissements permet tout de même de réaliser une économie projetée d'au moins CHF 150'000.- par rapport aux coûts actuels. L'étude a également relevé qu'en fonction des possibilités d'utilisation des lignes publiques, l'économie pourrait même être bien supérieure à

ces projections. Quant au surcoût éventuel en cas de saturation de la ligne publique, les TPF ont dans l'intervalle confirmé qu'en cas d'adjonction de bus supplémentaire sur une ligne publique (renfort), il leur revient bien la charge d'assumer les coûts d'une telle opération. Finalement, il sied de relever qu'un rapatriement de l'ensemble des écoliers du village de Vuisternens-en-Ogoz sur Farvagny-le-Grand diminuerait leur temps de trajet par rapport à la situation actuelle, sur la base de l'exemple des dessertes projetées.

*\*ce scénario implique non pas une politique de sectorisation, mais bien une politique permettant la création de quatre Établissements, développement qui est cependant exclu par cette étude technique. Aussi, les conséquences financières de ce quatrième Établissement n'ont pas été examinées plus en détail, même si, au demeurant, l'étude souligne d'emblée que cette économie projetée en termes de transports scolaires, au vu de son montant, ne serait pas décisive quant au choix à opérer. Pour prendre en exemple, une économie de fonctionnement semblable en lien avec le rapatriement de l'AES de Vuisternens-en-Ogoz sur Farvagny-le-Grand ne pourrait plus être faite et il faudrait au contraire investir pour construire un AES à Vuisternens-en-Ogoz (en lien avec le scénario d'une construction scolaire à Vuisternens-en-Ogoz). Avec cet exemple, le delta financier serait ainsi négatif.*

Pour les détails, il est une nouvelle fois renvoyé au <i>Rapport final MicroGis du 8 mai 2019</i> (annexé au présent Message).
--

#### **d. Conclusion**

Tenant compte de l'ensemble des éléments qui précèdent, MicroGis a formulé ses recommandations, à savoir que selon les deux angles que sont la démographie et les transports, il apparaît que les scénarii à quatre pôles fragilisent davantage la structure des regroupements scolaires en raison de masses d'élèves limitées et d'hétérogénéité des volées à terme. Il a souligné que ces scénarii ne sont pas défendables. Il a de plus fait ressortir clairement que l'avantage apporté par le scénario 2 d'égalisation des masses en présence (scénario où le bassin de Vuisternens-en-Ogoz est rattaché à l'école d'Estavayer-le-Gibloux) est gommé par les surcoûts induits au niveau des transports par rapport au scénario 1 (trois Établissements). Cette variante induirait également des temps de transports nettement plus élevés. Enfin, MicroGis estime que la seule économie en termes de transports scolaires en cas de quatrième Établissement n'est pas déterminante au vu des montants considérés.

Le Conseil communal relève que les conclusions de cette étude démontrent la pertinence de la politique communale visant à créer et renforcer les trois pôles scolaires que sont les écoles d'Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand et Rossens. En particulier, il est nécessaire de constater que **la viabilité d'un quatrième Établissement à Vuisternens-en-Ogoz est exclue**. La création d'un Établissement supplémentaire sur le territoire communal (p. ex. Corpataux ou Vuisternens-en-Ogoz) reste tout à fait envisageable mais dans un développement ultérieur avec de nouveaux objectifs en lien avec l'aménagement du territoire et conformément aux exigences qui seront alors en vigueur.

## IV. Étude technique

### a. Généralités

Le mandat a été attribué au bureau Aeby, Aumann, Emery (AAE), architectes réputés de la place fribourgeoise. Le mandat qui leur a été attribué portait sur l'analyse des différents pôles scolaires et de la salle de sport de Farvagny-le-Grand, respectivement sur les possibilités d'extension concrètes de ces sites au regard des besoins exprimés.

### b. Travaux

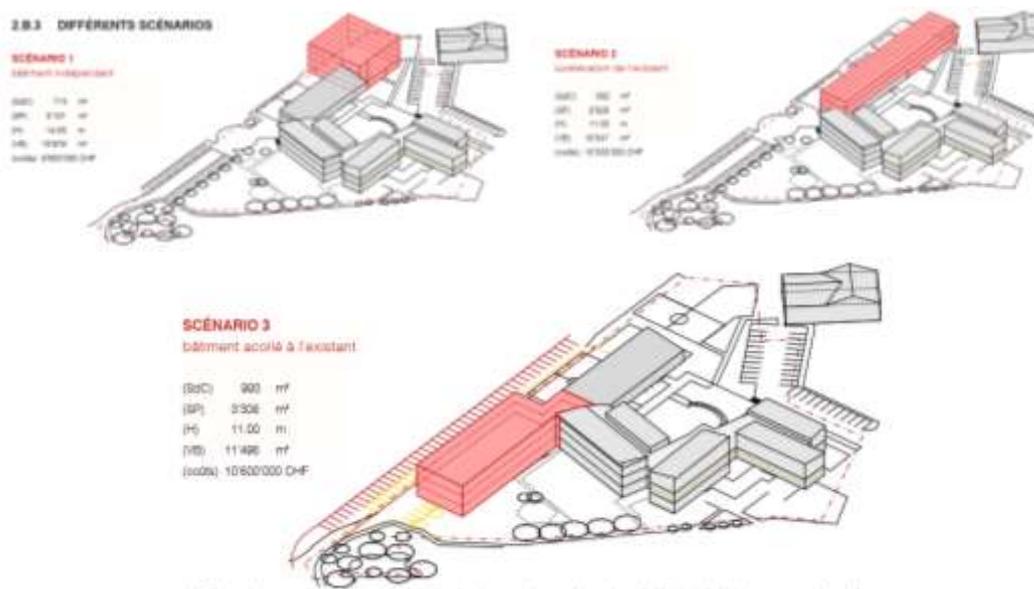
Les travaux ont été réalisés sur les quatre sites avec un *modus operandi* identique. Les bases légales à considérer et la situation existante ont été relevées pour chaque périmètre étudié afin de faire ressortir les possibilités d'implantation. Les besoins (locaux et parking compris) ont ensuite été retranscrits en infrastructures concrètes avec trois variantes pour chacun des sites : une surélévation du bâtiment existant, la construction d'un bâtiment séparé et encore l'extension du bâtiment existant.

Pour les détails, renvoi est fait au *Rapport final Aeby, Aumann, Emery du 27 février 2019* (annexé au présent Message).

### c. Résultats

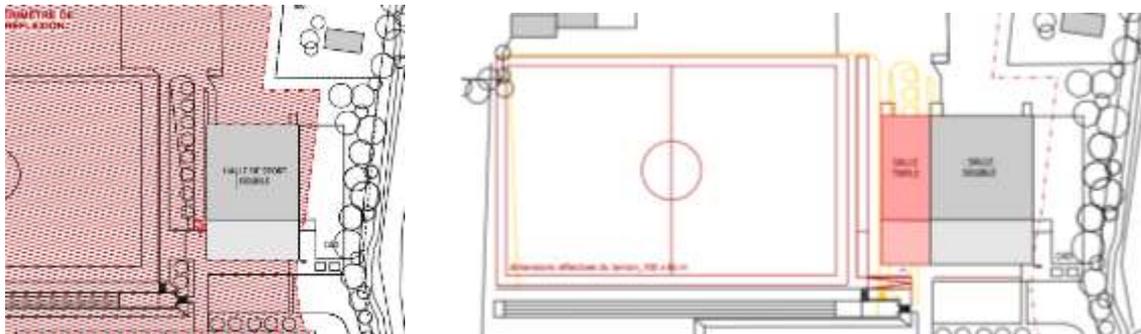
L'étude technique fait ressortir différentes possibilités d'extensions sur chacun des sites.

#### École de Farvagny-le-Grand



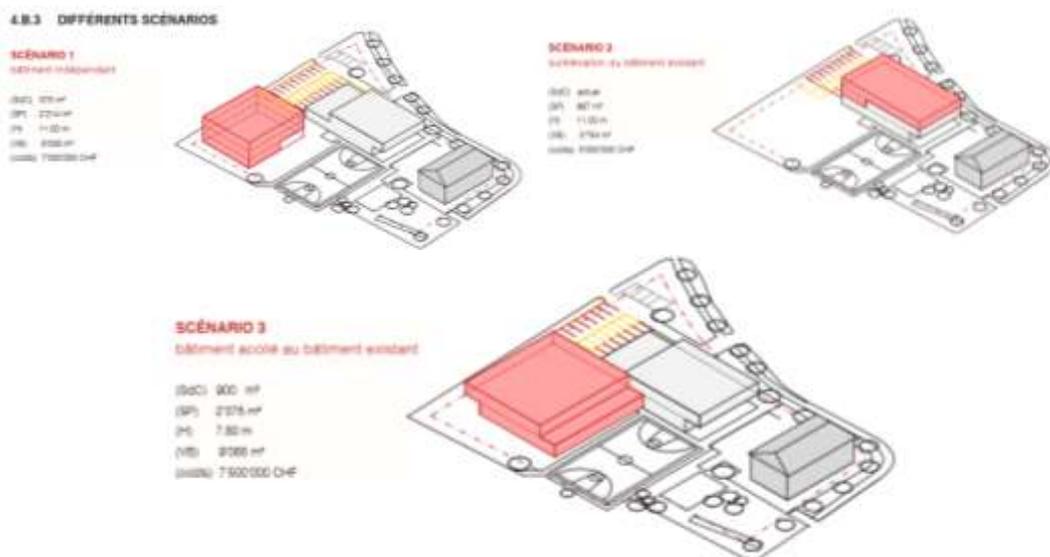
L'étude démontre que le site de cette école offre différentes possibilités d'extensions et que celles-ci peuvent même être cumulées. Le coût moyen par classe est d'environ CHF 680'000.-. La variante avec une extension jointe au bâtiment existant (scénario 3) permet une construction par étape.

### Complexe sportif de Farvagny-le-Grand



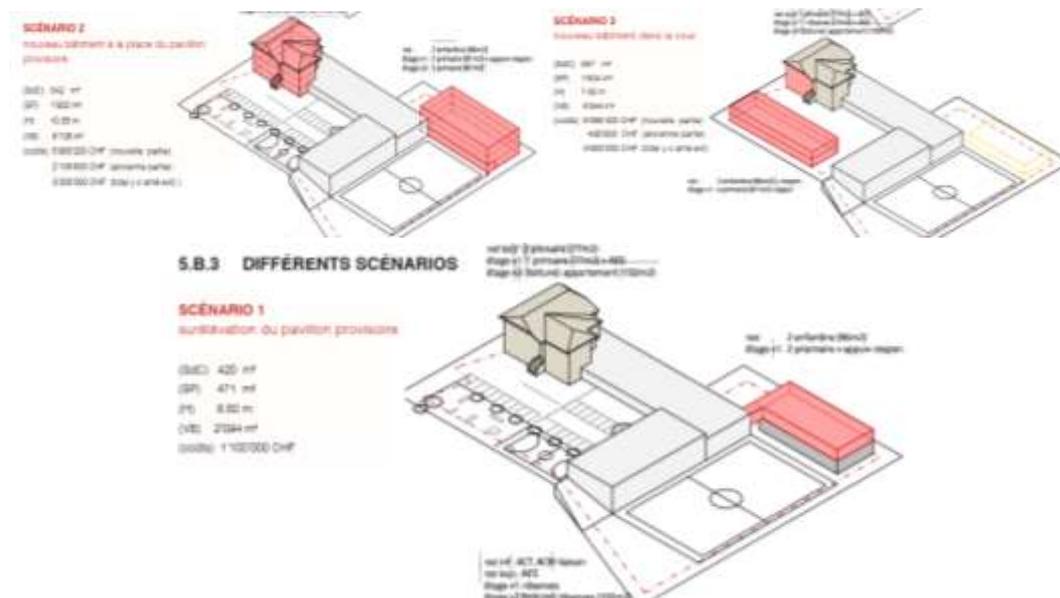
Les travaux impliquent le déplacement du terrain de football de quelques mètres. L'espace entre la salle de sport et le terrain de football est ainsi diminué et un mur de soutènement doit être construit. L'espace global empiète légèrement sur l'angle sud de la déchetterie sans entraver le fonctionnement de celle-ci. Les économies en lien avec l'opportunité du site sont compensées par les charges d'implantation, sous réserve de pouvoir tout de même construire du côté du ruisseau, ce qui permettrait d'effectuer d'importantes économies. Les démarches en lien avec cette question seront prochainement abordées par le Conseil communal.

### École de Rossens



L'étude démontre que le site de Rossens offre différentes possibilités d'extensions et que celles-ci peuvent même être cumulées. Le coût moyen par classe est d'environ CHF 694'000.-. La variante avec une extension jointe au bâtiment existant (scénario 3) permet une construction par étape.

## École d'Estavayer-le-Gibloux



L'étude a mis en exergue les différentes possibilités d'extension du site d'Estavayer-le-Gibloux. Parmi celles-ci, le scénario 1 prévoyant une surélévation du pavillon existant ainsi qu'une liaison avec le bâtiment principal est estimé à CHF 1'100'000.-. Quant à l'ancien bâtiment, deux types d'intervention sont possibles, à savoir une rénovation totale dudit bâtiment, estimée à CHF 2'135'000.-, ou une intervention partielle sur les deux salles de classe existantes (côté ouest) et sur l'AES, variante estimée à CHF 426'000.-.

Pour les détails, il est une nouvelle fois renvoyé au *Rapport final Aeby, Aumann, Emery du 27 février 2019* (annexé au présent Message).

### d. Conclusion

Les conclusions de l'étude de faisabilité technique du bureau AAE font ressortir que les différents pôles scolaires peuvent chacun largement assumer les besoins projetés en infrastructures. En effet, les pôles seraient en mesure d'absorber plus d'une extension cumulée (par exemple, un agrandissement du bâtiment existant ainsi qu'une surélévation). Il sied ainsi de constater que la politique communale visant à créer et renforcer différents Établissements au sein du cercle scolaire est faisable, respectivement que les pôles scolaires offrent de nombreuses possibilités de développement qui permettront d'assumer les besoins futurs sur le long terme.

Enfin, s'agissant des estimations financières, il faut rappeler que l'étude AAE se fonde sur un coût standard (prix moyen supérieur au regard de la qualité des bâtiments déjà existants), mais que c'est bien en cas de réalisation concrète que ce coût sera influencé à la baisse ou à la hausse en fonction des choix opérés.

## V. Implications et autres considérations

### a. Écoles

La Commune a décidé de développer ses écoles par la création de différents Établissements sur ses pôles scolaires (art. 2 al. 2 et 3 du Règlement scolaire communal), ces derniers étant situés à Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand et Rossens. Il ressort de l'étude de faisabilité technique (*Supra*, ch. IV) que ce développement est possible et qu'il permet d'absorber l'accroissement futur de la population scolaire sur ces trois pôles, même bien au-delà des besoins projetés. Cette politique peut donc être confirmée, aucune entrave de faisabilité technique ne s'y opposant.

Le nombre des Établissements et leur développement était une question laissée ouverte, notamment la possibilité de la création d'un quatrième Établissement sur Vuisternens-en-Ogoz. L'étude démographique (*Supra*, ch. III) a apporté les réponses nécessaires, en concluant à la non-viabilité d'un Établissement sur Vuisternens-en-Ogoz et au rattachement de ce village avec celui de Farvagny-le-Grand, dans la continuité de la situation existante. Tenant compte de la configuration actuelle de l'aménagement du territoire et des développements projetés, le développement de trois Établissements est ainsi confirmé.

Par conséquent, les écoles satellites de Corpataux, Magnedens et Vuisternens-en-Ogoz devront être fermées (désaffectation de l'usage scolaire de ces bâtiments) et leurs locaux rapatriés dans les pôles scolaires. Ces travaux permettront de mettre à niveau l'ensemble des prestations scolaires sur le territoire communal et d'assurer les obligations en la matière (y compris s'agissant des salles spéciales). Certains de ces bâtiments satellites connaissent une grande vétusté et ne sont plus aux normes (espace consacré à l'enseignement / accès pour personnes handicapées / etc.) ; ces problèmes seront résolus avec la mise en œuvre de la politique communale scolaire et extrascolaire. Cette dernière répond ainsi aux exigences de la politique scolaire cantonale qui tend à la création de pôles scolaires forts.

S'agissant de la réalisation concrète des travaux à effectuer, les travaux débiteront sur le pôle scolaire connaissant à terme la plus forte pression démographique afin de pouvoir assurer la disponibilité des classes, étant toutefois précisé que les travaux se réaliseront à proche intervalle (*Supra*, ch. III). Quant au besoin d'une salle de sport supplémentaire – qui s'explique par la pression démographique mais également par la fermeture de la salle de sport de Vuisternens-en-Ogoz –, il ne sera concrétisé que lorsque les besoins y relatifs seront reconnus par le Conseil d'État afin d'obtenir les subventions y relatives (sous réserve d'autres besoins sur le plan sportif). Nous pourrions ainsi faire correspondre la réalisation de ces travaux aux besoins scolaires effectifs avec l'agrandissement de la salle de sport de Farvagny-le-Grand (transformation de la salle double en salle triple), ce qui sera également un atout supplémentaire pour notre région sur le plan des événements culturels et sportifs.

Il faut encore signaler que le développement du cercle scolaire n'exclut pas à long terme la création d'Établissements supplémentaires, permettant ainsi de libérer de l'espace dans les

pôles scolaires afin d'assumer une nouvelle croissance démographique. Cette question devra être intégrée aux développements futurs de l'aménagement du territoire.

Enfin, rappelons que cette organisation est nettement la plus opportune sur le plan pédagogique (cf. Message du mois de juin 2017 et annexes y relatives)

#### **b. Services de logopédie, psychologie et psychomotricité**

La création d'Établissements permettra d'assumer une meilleure gestion des services de logopédie, psychologie et psychomotricité scolaires. Ces derniers sont actuellement dispersés sur l'ensemble du territoire pour cause de disponibilité des locaux et de la réalité des écoles satellites. Les futurs pôles scolaires pourront tendre à offrir l'ensemble de ces services sur place, ce qui permettra aux élèves de perdre moins d'unités de classe (actuellement nécessaires pour permettre le déplacement de l'élève), alors que ces derniers ont déjà besoin de soutiens scolaires particuliers.

Par ailleurs, les développements législatifs en cours pourraient imputer la responsabilité des transports en lien avec ce service aux Communes, avec pour conséquence l'organisation et la prise en charge financière des déplacements utiles sur le temps scolaire. Cela revient à organiser des transports privatifs aux élèves qui ont besoin d'un soutien ne se situant pas dans leur propre bâtiment et peut générer des coûts non négligeables. Avec la suppression des écoles satellites, ces services sont rapatriés au sein des pôles scolaires, évitant ainsi la démultiplication des trajets de ce type.

Enfin, des antennes fortes renforcent et facilitent la collaboration entre les thérapeutes, ainsi qu'entre le corps enseignant, les différents intervenants et les thérapeutes. La qualité de vie de l'élève, son suivi et le cadre de travail des différents acteurs sont ainsi fortement améliorés, ce qui contribue à une évolution favorable de ce service.

#### **c. Structures de garde**

L'accroissement de la population scolaire signifie également que le besoin en prestations annexes va augmenter, notamment en matière de structures de garde **qui sont une composante toujours plus essentielle de la conciliation entre vie familiale et professionnelle**. Il est donc important de considérer le développement de ces dernières, ce qui se traduit pour notre Commune essentiellement par le besoin en places d'accueil extrascolaire (1) et de crèche (2).

(1) Les trois pôles scolaires bénéficient chacun d'ores et déjà d'une **structure d'accueil extrascolaire** (AES) qui pourra absorber les besoins futurs. Cependant, il sera nécessaire de profiter de l'intervention sur les pôles scolaires pour confirmer ou infirmer les développements esquissés afin de prendre, cas échéant, les mesures adéquates. Ces questions seront traitées dans le cadre des crédits d'étude concrets consacrés aux développements de chacun des pôles scolaires. En l'état, les éléments suivants peuvent être relevés :

- l'*AES d'Estavayer-le-Gibloux* correspond aux besoins actuels, mais se situe dans un ancien appartement dont le développement est limité. La Commune devra profiter de l'agrandissement de l'école pour éventuellement repenser les affectations existantes, notamment dans l'espace de l'ancien bâtiment, afin d'optimiser et rafraîchir certains locaux;
- l'*AES de Farvagny-le-Grand* permet d'absorber le rapatriement de l'école de Vuisternens-en-Ogoz ainsi que le développement démographique futur. La structure est récente et bénéficie d'un équipement optimal. Il n'y a donc aucun investissement à engager lié à ce rapatriement ;
- l'*AES de Rossens* dessert actuellement les écoles de Corpataux, Magnedens et Rossens. Il permet d'absorber le développement démographique projeté mais connaîtra toutefois à terme une probable saturation. Quand bien même un agrandissement de la structure actuelle est envisageable, l'intervention sur le pôle scolaire de Rossens permettra peut-être d'envisager un rapprochement de l'AES dans le périmètre de l'école, toutes les possibilités restant ouvertes à ce jour.

Cette réorganisation implique donc la fermeture, à terme, de l'*AES de Vuisternens-en-Ogoz*. Cette structure évolue actuellement dans un container provisoire, problème qui sera ainsi résolu. Les élèves, qui seront désormais scolarisés à Farvagny-le-Grand, fréquenteront l'AES du même lieu. Ce rapatriement permettra d'effectuer des économies d'échelle en lien avec l'exploitation du bâtiment et avec le personnel. Relativement à ce dernier, il sied de souligner que le personnel fixe sera privilégié, ce qui, en corrélation avec les départs naturels et l'augmentation de la demande, évitera toute suppression de poste. Les heures du personnel auxiliaire seront quelque peu diminuées mais le développement de la structure durant les vacances scolaires et l'augmentation projetée de la fréquentation permettront de compenser en grande partie ces modifications.

Enfin, il peut être rappelé que la fermeture des écoles satellites participe à l'augmentation de l'attractivité de nos structures AES dont un taux de fréquentation élevé contribue à la diminution des charges. À l'instar des effets obtenus par la nouvelle réglementation communale en matière d'AES, l'organisation projetée permettra de poursuivre le développement des prestations en faveur des enfants et des familles tout en diminuant les coûts à charge de la Commune.

(2) S'agissant des places en **crèche**, la Commune collabore avec la crèche La Marelle dont les locaux se situent actuellement à Farvagny-le-Grand et à Grangeneuve (Hauterive FR). Les locaux de Farvagny-le-Grand sont tout récents et bénéficient d'un équipement idéal alors que ceux de Grangeneuve se situent dans deux appartements, sur deux étages qui ont dû être modifiés.

La Commune prévoit le rapatriement du site de Grangeneuve (ou la création d'un troisième site en fonction des besoins avérés de l'Agroscope) dans l'école actuelle de Corpataux. Cette dernière permettra d'améliorer les prestations de la crèche, de grands espaces étant plus favorables que des appartements, tout en permettant d'anticiper les besoins futurs. En effet,

deux étages seraient en réserve et permettraient le moment venu de débloquer de nouveaux espaces afin d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche. La Commune pérennise ainsi la politique extrascolaire en s'assurant d'offrir les services nécessaires à la population sur le long terme.

Enfin, ce rapatriement permettra également d'opérer une économie d'échelle étant donné que la Commune n'aura plus de loyers à verser à des tiers (cf. location des appartements à Grangeneuve) et pourra compter, en sus, sur la participation de la Commune d'Hauterive FR.

#### **d. Transports scolaires**

Depuis l'été 2018, les transports scolaires sont intégralement à la charge de la Commune, pour un montant supérieur à CHF 410'000.- par an, hors frais de transports pour la piscine (environ CHF 50'000.- annuels). L'organisation actuelle, héritée des anciens cercles scolaires, est optimisée du point de vue de l'horaire et de la compression des coûts. Grâce à l'accord négocié avec la DICS, l'horaire entre les différents Établissements (correspondant aux anciens cercles scolaires) peut continuer à diverger, de sorte que le décalage actuel est de maximum 35 minutes entre l'heure de début, respectivement de fin, des différentes écoles. Ceci permet notamment une synergie entre les dessertes de l'Établissement du Glèbe et de celles de l'Établissement de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz. À l'avenir, la possible utilisation des lignes publiques pourrait contribuer à la diminution des coûts.

La mise en œuvre des Établissements autour des pôles scolaires permettra d'optimiser l'organisation des transports en facilitant grandement leur organisation et en diminuant les coûts, à l'instar de ce que démontre l'étude démographique (économie d'environ CHF 140'000.- par an au minimum, voire supérieure selon la possibilité d'intégrer des transports publics). Les mandataires actuels projettent également des économies substantielles, qui diffèrent selon l'organisation choisie. Le transport dédié peut rester avantageux si la synergie s'opère sur l'ensemble du cercle scolaire, la Commune gardant qui plus est une bonne marge de manœuvre sur la question de l'horaire. Le transport public permet également d'importantes économies mais n'est pas possible sur l'ensemble du territoire, les lignes et les arrêts de bus devant correspondre aux pôles scolaires. Ces derniers sont cependant facilités par la suppression des écoles satellites, les flux allant dans le même sens et ne s'entrecroisant plus.

La création de trois Établissements permet en outre de supprimer une grande partie des trajets « annexes », tels que les déplacements pour se rendre dans les salles créatrices, les salles de sport, la bibliothèque, les AES, etc. La problématique des surveillances est également fortement atténuée, les bus pouvant arriver dans le timing de l'horaire convenu, évitant à la Commune de devoir assumer les coûts de surveillances spécifiques (au-delà des 10 minutes assumées par le Corps enseignant). Avec l'organisation projetée, le temps moyen des transports journaliers reste inférieur à 20 minutes, soit **moins de 5 minutes par trajet**, et la prise en charge des élèves est améliorée. En effet, l'étude démographique démontre par exemple qu'à Vuisternens-en-Ogoz, le simple fait de prévoir deux arrêts répartis sur le territoire en lieu et place d'un unique arrêt au centre du village permet de diminuer le temps de parcours moyen des élèves.

À l'avenir, l'organisation des transports comprendra donc soit uniquement des transports dédiés, soit des transports mixtes (transports dédiés et publics). Les questions politiques (par exemple : en cas de transports publics, maintien ou non d'un transport dédié pour les plus jeunes enfants / toute éventuelle mesure d'accompagnement, que ce soit dans l'encadrement ou l'accès aux bus scolaires / etc.) seront tranchées le moment venu avec les acteurs concernés. Il doit être précisé que ces questions se seraient posées en tous les cas, peu importe la politique choisie. La volonté de la Commune est d'anticiper au mieux ces changements afin de mettre en place le plus rapidement possible une nouvelle organisation en la matière et permettre ainsi des économies financières.

Enfin, il sied de préciser que la politique choisie est plus avantageuse par rapport à une politique de sectorisation. Les économies projetées avec les transports scolaires dédiés ne sont en effet possibles que par la suppression des écoles satellites. En cas de politique de sectorisation, l'uniformisation des horaires et une configuration de sites multiples empêchent de pouvoir bénéficier d'une synergie globale. En ce sens, les transports dédiés auraient des coûts plus proches de ceux actuels, alors que, sur la base des projections de nos prestataires actuels pour un développement en Établissements, nous pourrions diminuer les charges d'au moins CHF 100'000.-, tenant compte d'une marge pour d'éventuels trajets complémentaires permettant une transition optimale.

#### **e. Avenir des bâtiments communaux**

La mise en œuvre de la politique scolaire et extrascolaire décrite ci-avant implique la désaffectation des écoles de Corpataux, Magnedens et Vuisternens-en-Ogoz. Les bâtiments n'étant plus nécessaires à la politique scolaire et extrascolaire seront intégrés à la réflexion générale de l'avenir des bâtiments communaux. Dans le cadre de ces travaux, le Conseil communal a cependant émis le vœu de conserver une infrastructure au centre de chacune des anciennes Communes pour faire face à d'éventuels besoins communaux futurs, ce qui n'empêchera pas de les valoriser dans l'intervalle.

Concrètement, le *bâtiment de Magnedens* n'aura plus d'utilité scolaire et extrascolaire et il ne se situe pas au cœur de l'ancienne Commune de Corpataux-Magnedens, de sorte que sa valorisation future devra être rapidement mise en œuvre (p. ex. par la location ou, plus probablement, la vente du bâtiment). Le Conseil communal considère le bâtiment comme vétuste et plus exploitable pour un usage scolaire à brève échéance.

S'agissant du *bâtiment de Corpataux*, le bâtiment principal sera réaffecté en crèche (étages inférieurs), tandis que les deux étages supérieurs seront mis en réserve des besoins futurs de la crèche. Dans l'intervalle, ces espaces pourront être valorisés (usage public ou privé). Cette réaffectation nécessitera des interventions mineures sur le bâtiment (à l'instar de ce qui avait été fait à l'ancienne école de Villarod lorsque la crèche avait pris possession transitoirement des locaux). Il s'agira d'intégrer à la réflexion la gestion de l'espace extérieur, dont une partie devra être affecté à la crèche, ainsi que l'avenir du bâtiment secondaire.

Enfin, le *bâtiment de Vuisternens-en-Ogoz* est d'une grande vétusté et ne permet plus d'envisager son maintien à usage scolaire dans un avenir proche. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'ancienne Commune avait envisagé la construction d'une nouvelle école. Ce bâtiment se situe au cœur de l'ancienne Commune du même nom, de sorte que le Conseil communal propose son maintien en mains communales tant qu'il reste utile au dynamisme de la vie locale. Il doit être précisé que la question de l'avenir de ce bâtiment se serait en tous les cas posée, peu importe le développement de la politique communale en matière scolaire.

Ainsi, l'intégration de la ludothèque, de la Maison des Petits, la mise à disposition de la salle ménagère pour les sociétés locales et les privés, l'attribution éventuelle de locaux à des sociétés locales demandeuses, etc. sont autant de pistes qui seront directement discutées avec les acteurs concernés et feront partie des mesures de transition à discuter. Ces changements pourraient également permettre de mieux valoriser les anciens bureaux de l'administration communale de Vuisternens-en-Ogoz – ceux-là même qui ont accueilli temporairement le service technique suite de la fusion – et de permettre de nouvelles potentielles rentrées financières.

Les autres bâtiments n'ayant plus un usage scolaire et / ou extrascolaire, à l'instar des anciennes écoles de Rueyres-St-Laurent et de Villarsel-le-Gibloux, sont définitivement exclus de la politique scolaire et extrascolaire communale, de sorte qu'ils devront être valorisés à brève échéance.

Au surplus, s'agissant de l'avenir des bâtiments n'ayant plus vocation à usage scolaire et / ou extrascolaire, il est renvoyé au Rapport du Conseil communal sur les bâtiments communaux (la communication dudit rapport devrait intervenir ces prochains mois).

## **VI. Vision du Conseil communal**

### **a. Organisation scolaire**

Les éléments présentés ci-avant confirment la nécessité de défendre une politique de développement du cercle scolaire en différents Établissements, ceux-ci étant parfaitement réalisables sur le plan technique et portant sur trois Établissements (exclusion de la création d'un quatrième Établissement scolaire). De tout point de vue, une telle politique permettra d'améliorer la qualité de vie des élèves, de l'enseignement et de tous les acteurs et structures annexes. Même si ces éléments plaident largement en faveur de la politique scolaire et extrascolaire projetée – au point de nuancer passablement d'éventuelles réserves sur le plan financier – il sied de relever que cette solution est également la plus favorable sur ce dernier plan à moyen et long terme (*Infra*, let. c).

Le cercle scolaire de Gibloux sera donc composé de trois Établissements dont le périmètre correspondra aux trois anciens cercles scolaires et situés sur trois lieux que sont les pôles scolaires d'Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand et Rossens. À terme, les contours du bassin de recrutement des élèves pourront être modifiés en cas de nécessité (p. ex. les enfants de Magnedens pourraient être scolarisés à Farvagny-le-Grand au lieu de Rossens) ; de tels changements seraient alors définitifs et ne s'opéreraient pas avant la mise en œuvre de la fusion, soit pas avant 2026. De même, à long terme, cette organisation scolaire n'entrave aucunement la création d'Établissements supplémentaires en fonction des développements démographiques induits par la politique future d'aménagement du territoire, qui devra faire corrélérer la croissance de la population avec la disponibilité des infrastructures.

Chacun des Établissements bénéficiera de toutes les commodités nécessaires à la vie de l'école en un même lieu et sera dirigé par un(e) responsable d'Établissement. S'agissant de ces derniers, il sied de relever que la DICS, tenant compte de l'avancée de nos travaux effectifs, a d'ores et déjà débloqué le poste d'un(e) responsable d'Établissement supplémentaire (pour l'Établissement de Corpataux-Magnedens/Rossens). Le fonctionnement des écoles de notre Commune en Établissements peut donc se renforcer, ces derniers bénéficiant d'une certaine autonomie et pouvant ainsi conserver leurs spécificités. L'institution du Conseil des parents pourra également être adaptée à la réalité du terrain, avec la possible création de Sous-conseils.

Enfin, vu les travaux importants à réaliser pour concrétiser cette organisation scolaire, le Conseil communal édictera un *Plan directeur des écoles et des structures de garde* qu'il tiendra régulièrement à jour ; ce dernier prendra en compte les besoins scolaires et extrascolaires au sens large, y compris celui concernant les salles de sport (sur le plan du besoin scolaire).

### **b. Travaux futurs**

Comme dit précédemment, la réalisation des Établissements implique la fermeture des écoles satellites, l'agrandissement des pôles scolaires et l'agrandissement de la salle de sport de Farvagny-le-Grand. Ces travaux doivent être échelonnés tout en respectant les délais imposés

par le canton. Il est donc nécessaire de faire correspondre ces échéances aux besoins communaux effectifs, ce qui se traduit par la pression opérée par la démographie scolaire.

L'étude démographique précise sur ce point que le besoin en salle(s) de classe supplémentaire(s) diffère selon les Établissements. Selon les projections actuelles, l'Établissement du Glèbe ne devrait pas avoir besoin de salle de classe supplémentaire avant 2028, sous réserve d'interventions anticipées dans l'ancien bâtiment, plus vétuste. L'Établissement de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz aurait besoin d'une classe supplémentaire dès 2025, étant toutefois précisé qu'il lui restera à ce moment une classe enfantine (1H-2H) qui pourrait servir temporairement de classe primaire pour les plus petits (3H-4H) ; dès 2028, le déficit en salles de classe sera effectif. S'agissant de l'Établissement de Corpataux-Magnedens/Rossens, le déficit en salles de classe est attendu dès 2022 (une salle primaire et une salle enfantine). L'étude MicroGis précise également le besoin projeté en salles de classe pour les différents Établissements à l'horizon 2030, au vu de la croissance démographique. Quand bien même ces besoins restent théoriques et dépendent des réalisations concrètes futures, les travaux de rapatriement des salles de classe des écoles satellites intégreront ces besoins en classes supplémentaires, ces derniers devant être régulièrement actualisés.

Enfin, concernant le besoin en salles de sport, l'étude relève un faible déficit au sein de l'Établissement de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz dès 2025. Il sied toutefois de préciser que d'ici cette échéance, les exigences en salles de sport pourraient évoluer, notamment en valorisant l'utilisation de salles de rythmique. Les Établissements de Corpataux-Magnedens/Rossens et de Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz en bénéficiant chacun déjà d'une (salle St-Rémy à Rossens et salle communale à Farvagny-le-Grand), cela pourrait tendre à la diminution de la pression sur les infrastructures sportives intérieures. Au vu du léger déficit projeté à Farvagny-le-Grand d'ici 2030, cela pourrait permettre à la Commune de repousser les investissements nécessaires, bien évidemment sous réserve d'autres choix politiques, par exemple en lien avec le besoin des sociétés locales.

En résumé, sur la base des échéances projetées par l'étude démographique et en tenant compte des impératifs en lien avec la fermeture des écoles satellites ainsi que des besoins jusqu'à 2030, les travaux à entreprendre conduiraient aux réalisations suivantes :

Ouverture	Lieu	Nombre de salles
2022	Rossens	7 salles de classe
2026	Farvagny-le-Grand	9 salles de classe
2028	Estavayer-le-Gibloux	1 salle de classe
2028	Farvagny-le-Grand ( <i>salle de sport</i> )	1 salle de sport

Au vu de ce qui précède, force est de constater que l'intervention sur les infrastructures communales devra s'opérer en premier lieu sur le secteur de Rossens. Bien évidemment, les projections, qui se basent sur un scénario « maximal » selon les termes de l'étude démographique, pourraient se réaliser avec du retard. Ces éléments concrets seront considérés en marge de toute réalisation concrète afin de consolider le besoin en nouvelles salles de classe.

### c. Questions financières

Il s'agit sous ce point d'intégrer formellement les travaux projetés à la planification financière communale. Pour ce faire, il sied tout d'abord de rappeler la planification financière portant sur les éléments scolaires **en 2016**, étant précisé que celle-ci ne prenait pas en compte les besoins liés à l'accroissement de la population scolaire :

Montants initiaux à la planification financière	Montants en CHF
Crédit d'étude – construction école + salle de sport	125'000.-
Construction école	7'635'000.-
Construction salle de sport	3'000'000.-
Agrandissement école du Glèbe (2 <sup>e</sup> étage pavillon)	1'000'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>11'760'000.-</b>

Ces investissements ont été réaménagés dans leur affectation et leur calendrier en 2017, suite à la publication du premier Message du Conseil communal portant sur la politique scolaire et extrascolaire, étant précisé que le choix d'intervention sur le pôle de Farvagny-le-Grand ou de Rossens pouvait être inversé en fonction du calendrier affiné dans le cadre de l'étude démographique :

Montants à la planification financière 2018	Montants en CHF
Crédit d'étude – création des centres scolaires	160'000.-
(2020) Extension école de Farvagny-le-Grand	5'200'000.-
(2020) Extension salle de sport Farvagny-le-Grand	2'000'000.-
(2020) Extension école Estavayer-le-Gibloux	1'000'000.-
(2024) Extension école Rossens	4'000'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>12'360'000.-</b>

Il découle des résultats de l'étude démographique que la Commune doit intervenir prioritairement sur le secteur de Rossens afin de répondre aux besoins futurs et réaliser l'Établissement avec le rapatriement des écoles de Corpataux et Magnedens. Dans un deuxième temps, les travaux utiles devront être entrepris sur le secteur de Farvagny-le-Grand. Il sied de relever que les montants projetés ci-après **prennent en compte le besoin lié à l'accroissement de la population scolaire jusqu'en 2030** – ces derniers devant être confirmés lors des réalisations concrètes – tout en y intégrant le besoin en locaux annexes :

Montants à la planification financière 2020	Montants en CHF
2020 – Extension école Rossens	7'000'000.-
2024 – Extension école Farvagny-le-Grand	7'000'000.-
2028 – Extension école Estavayer-le-Gibloux	1'000'000.-
2028 – Extension salle de sport Farvagny-le-Grand	3'500'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>18'500'000.-</b>

*\*la date mentionne le début de chaque engagement financier total, mais ce dernier sera bien évidemment étalé dans les temps*

Cette planification se base sur une estimation prudente (tenant compte d'un scénario avec une certaine croissance des effectifs scolaires) des constructions à réaliser sur la base d'un coût moyen par classe supérieur (*par exemple, le montant inscrit pour Farvagny-le-Grand de 7 millions de francs comprend la variante la plus onéreuse de la projection du bureau AAE, la construction de salles supplémentaires, y compris deux salles d'activités créatrices ; le coût moyen par classe dépasse les CHF 770'000.- / à Rossens, le coûts pris en compte avec 7 millions de francs, surfaces annexes comprises, est de CHF 1'000'000.- par classe*). En l'état, une grande marge a donc été intégrée aux projections. Les investissements futurs pourraient ainsi se situer en-dessous du montant total articulé selon les besoins effectifs. De même, d'autres investissements pourraient se concrétiser plus tardivement, à l'instar du besoin d'une nouvelle salle de sport qui pourrait se réaliser au-delà de 2030. Tous ces éléments pourraient tendre à réduire le montant total projeté ci-dessus. Enfin, ces charges seront quelques peu nuancées par les produits espérés. **Ces questions seront encore affinées et complétées en marge de la planification financière 2021.**

Le renforcement de la politique de développement du cercle scolaire en Établissements implique donc d'importants investissements financiers, mais permet de répondre de manière optimale aux besoins des élèves au sens large (*Supra*, ch. V) tout en résolvant les problèmes liés à des infrastructures vétustes.

À l'inverse, une politique de *sectorisation* du cercle scolaire nécessiterait également d'importantes dépenses mais qui seraient affectées plus largement aux coûts de fonctionnement en lieu et place d'investissements. La politique de développement du cercle scolaire en Établissements permettra ainsi d'économiser chaque année de manière importante sur de nombreux postes (selon explications ci-avant : *Supra*, ch. V). Autrement dit, une politique de sectorisation impliquerait les charges de fonctionnement suivantes :

Principaux postes	Montants économisés en CHF
Compensation des classes perdues (*1)	300'000.-
Rapatriement de l'AES de Vuisternens-en-Ogoz	43'500.-
Rapatriement de la crèche de Grangeneuve	43'000.-
Transports scolaires (estimation basse)	100'000.-
Autres économies (*2)	~ 10'000.-
<b>Économie annuelle TOTALE (estimation)</b>	<b>500'000.-</b>

\*1 : moyenne annuelle de 2.5 classes à assumer par la Commune (2 à 3 classes selon les années).

\*2 : p.ex. rapatriement de la Maison des Petits et de la ludothèque à Vuisternens-en-Ogoz / autres économies.

À titre de comparaison, sur dix ans, le montant projeté de CHF 5'000'000.- devrait ainsi être dépensé pour assumer la sectorisation du cercle scolaire. La sectorisation n'empêche par ailleurs pas d'importants autres investissements, d'une part afin de résoudre les problèmes en lien avec la vétusté des bâtiments et d'autre part, pour assumer les infrastructures nécessaires au développement démographique. La construction d'une nouvelle école à Vuisternens-en-Ogoz, y compris une salle de sport, impliquerait quant à elle au moins CHF 11'000'000.-

supplémentaires (salle de sport comprise), soit une dépense totale d'au moins CHF 16'000'000.- après dix ans, sans traiter des autres investissements à réaliser sur les autres bâtiments scolaires.

Dépenses après 10 ans - sectorisation	Montants en CHF
Coûts de fonctionnement	5'000'000.-
Construction d'une école à Vuisternens-en-Ogoz*	7'635'000.-
Salle de sport	3'500'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>16'135'000.-</b>

\*selon estimation de l'ancienne Commune de Vuisternens-en-Ogoz

En comparaison à la projection ci-avant relative au coût projeté de la politique de développement du cercle scolaire en différents Établissements (CHF 18'500'000.-), on pourrait ainsi penser que la politique de sectorisation conduit à une économie projetée de CHF 2'365'000.-. Il ne faut cependant pas perdre de vue que cette projection **ne prend pas en compte les besoins liés à la vétusté de certaines infrastructures et au développement démographique** (investissements nécessaires potentiels à Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand et Rossens), dont les réalisations nécessiteront d'investir l'économie projetée, voire conduiront à de probables dépenses supplémentaires. Pour prendre un exemple, sur la même base de calcul que dans la planification précitée (*Supra*, p. 23), il faut compter au moins 1,5 million de francs supplémentaires pour construire 2 classes à Rossens d'ici 2030 et répondre ainsi à la projection du développement démographique. De même, il faudra compter au moins 1 million pour des travaux à Estavayer-le-Gibloux. Tenant compte de ces derniers éléments, la sectorisation coûtera donc tout autant chère si ce n'est plus, et cela en répondant moins bien aux défis qu'avec une politique de développement en Établissements.

Par ailleurs, il faut souligner que les complications de fonctionnement nécessitant des engagements financiers en lien avec la sectorisation ne feront que se renforcer avec les années. Après 10 ans, d'importantes dépenses pour assumer la sectorisation devront continuer à être engagées (notamment la compensation des classes perdues), ce qui n'est pas le cas dans la solution privilégiant la réalisation de différents Établissements scolaires, qui permet de répondre à l'ensemble des défis. Sur le plan financier, une politique de sectorisation coûtera, si ce n'est plus, tout autant cher qu'une politique de développement par Établissement.

Enfin, il sied de rappeler qu'il est ici traité des aspects financiers, mais que l'ensemble des autres aspects (*Supra*, chapitre V) plaident largement en faveur d'une politique scolaire tendant à la création de différents Établissements.

#### d. Conclusion

Au vu de ce qui précède, force est de constater qu'une politique de développement des pôles scolaires est largement la solution la plus favorable pour répondre aux défis futurs. Au-delà des aspects financiers, cette politique servira le mieux le développement de nos écoles à l'avenir, en favorisant l'évolution de « l'école globale » où chaque élève bénéficie de toute

l'infrastructure et de l'ensemble des prestations sur place. La prise en charge des enfants en sera donc renforcée, dans leur intérêt et celui des familles.

Cette vision du Conseil communal implique certes des investissements, mais qui serviront à renforcer la qualité de l'enseignement et de nos infrastructures, permettant ainsi de tendre à une égalité de traitement de chacun de nos élèves sur le territoire communal. Cet objectif est d'autant plus légitime au lendemain d'une fusion de Communes qui a fait ressortir des situations disparates.

Aussi, ces travaux projetés bénéficiant à l'ensemble de nos plus jeunes concitoyens, le Conseil communal estime qu'il s'agit là d'un développement fédérateur et dans l'intérêt général. **Pour cette raison, le Conseil communal est d'avis qu'il faut attribuer le montant de l'aide à la fusion (CHF 1'675'180.-) intégralement au développement de nos écoles, ce qui contribuera au financement de la mise en œuvre de la politique scolaire et extrascolaire.**

## **VII. Mise en œuvre**

### **a. Suite des travaux**

Comme mentionné ci-avant (*Supra*, ch. VI a), un *Plan directeur des écoles et des structures de garde* sera édicté par le Conseil communal et remplacera à l'avenir les Messages relatifs à la Politique communale scolaire et extrascolaire. Ce plan comprendra un état actualisé des infrastructures scolaires et extrascolaires ainsi que des prestations y relatives, les travaux en cours, les développements futurs avec les besoins projetés, les prochaines échéances et le calendrier de mise en œuvre. Le Conseil communal tiendra régulièrement à jour cet outil qui servira de guide aux travaux communaux relatifs aux questions scolaires et extrascolaires.

À plus brève échéance, les travaux en lien avec l'extension du pôle scolaire de Rossens devront être lancés, de sorte qu'une commission de bâtisse sera nommée d'ici le début 2020. Celle-ci devra réaliser les travaux préliminaires à l'extension, à savoir affiner les besoins de détails et collaborer à l'avant-projet, ce dernier permettant de régler les questions d'opportunité et de proposer une direction de travail optimale. Ces travaux permettront de soumettre un crédit de construction qui devra être voté durant l'année 2020, ensuite de quoi la construction proprement dite pourra débuter.

Parallèlement, les questions politiques de mise en œuvre continueront à être travaillées par le Conseil communal, sous l'égide de l'action du Dicastère avec l'appui et les préavis de la CAS et de la CSG. C'est dans ce cadre-là que seront notamment discutées les mesures d'accompagnement à proposer afin de favoriser la meilleure transition possible pour accompagner les fermetures d'écoles satellites.

Au surplus, il est renvoyé aux points ci-après (*Infra*, b à d).

Les travaux de mise en œuvre restent donc importants, ce qui rendait d'autant plus indispensable d'arrêter définitivement le développement projeté de la Politique communale scolaire et extrascolaire.

### **b. Mesures d'accompagnement**

Les Établissements scolaires conservent leur bassin de population malgré les fermetures des écoles satellites. Les élèves ne connaîtront donc pas de réels changements étant donné qu'ils fréquentent déjà les pôles scolaires, bien souvent lors de la majorité de leur cursus. Les modifications projetées amèneront cependant certaines nouveautés qu'il s'agira d'intégrer au mieux afin de permettre une transition en douceur. Les deux exemples suivants peuvent être relevés :

- 1) Transports scolaires : l'optimisation des transports scolaires ne permettra pas seulement une amélioration sur le plan financier, mais également du point de vue de la prestation. Par exemple, l'étude démographique relève une meilleure desserte envisageable avec de

nouveaux emplacements pour les arrêts de bus. Il s'agira ainsi de déterminer les nouveaux endroits projetés et les autres mesures à prendre afin d'améliorer au mieux la qualité de vie de nos élèves, notamment en tendant à une diminution du temps de trajet global (maison – école et inversement). La question des transports mis à la ligne publique posera également la question de la prise en charge des élèves, en distinguant peut-être l'encadrement des plus jeunes enfants des élèves en fin de scolarité primaire.

- 2) **Bâtiments** : la fermeture des écoles satellites pose également la question de l'avenir de ces bâtiments, et notamment des centres de certaines anciennes Communes. À ce titre, il sied d'emblée de relever que le Conseil communal plaide pour le maintien d'infrastructures dans chaque ancienne Commune. De même, comme mentionné plus haut, la planification projetée prévoit la réaffectation tant de l'école de Corpataux que de celle de Vuisternens-en-Ogoz. Cette réaffectation pourra être faite de concert avec les acteurs concernés (notamment la population de ces villages) afin d'être le plus à l'écoute possible de leurs besoins et de favoriser la vie villageoise, qui ne passe plus de nos jours par une école mais par le dynamisme des sociétés locales, respectivement des actions citoyennes au sein de nos villages.

Bon nombre de questions interviendront dans l'accompagnement des changements projetés au sein de notre organisation scolaire et extrascolaire. Ces questions peuvent autant porter sur de nouvelles prestations que sur des détails de transition, que ce soit sur un plan strictement scolaire ou concernant d'autres éléments annexes tels que les transports scolaires, les structures de garde, etc. Afin d'être le plus exhaustif possible et permettre ainsi d'anticiper au mieux les défis futurs, le Conseil communal procédera à différentes consultations au fur et à mesure que les étapes avanceront, à commencer par une consultation générale sur le présent Message (cf. *Infra*, c).

### **c. Consultation et communication**

Quand bien même le présent Message tente de résumer au mieux les considérations ayant abouti à la solution retenue pour le développement scolaire et extrascolaire communal, il peut subsister un certain nombre d'interrogations, tant d'opportunité que de compréhension, dont les précisions devraient y être intégrées. De même, les réalisations projetées et leur calendrier peuvent appeler des remarques, des demandes ou d'autres interpellations des acteurs concernés qui nécessiteraient des réponses ou d'autres considérations à plus brève échéance, notamment en termes d'attentes (p. ex. mesures d'accompagnement souhaitées). Aussi, **le Conseil communal a décidé de mettre en consultation le présent Message du 27 juin au 4 octobre 2019** auprès des acteurs principaux suivants pour les objets les concernant :

- Écoles (direction d'école, corps enseignant, inspectorat) ;
- Accueils extrascolaires (responsables, personnel) ;
- Crèche La Marelle ;
- Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (direction et thérapeutes) ;
- Services communaux (SAdm, STech, SFin) ;
- Conseil des parents.

Sur le plan politique, l'ensemble du rapport est également mis en consultation **auprès des différents groupes du Conseil général.**

Les différents éléments rapportés seront synthétisés et, lorsque nécessaire, une réponse circonstanciée sera apportée. Cette consultation sera résumée et annexée au présent Message. Les éléments utiles seront ensuite intégrés au *Plan directeur communal des écoles et des structures de garde* et contribueront à sa mise en œuvre.

Les présents travaux continueront à être communiqués à la population par les biais existants, à savoir le bulletin scolaire et le journal communal. A l'instar de ce qui avait été fait pour le premier Message du Conseil communal relatif à la politique communale scolaire et extrascolaire, le contexte et le résultat du présent Message seront donc prochainement publiés (automne 2019). Le *Plan directeur communal des écoles et des structures de garde*, résumant l'ensemble des travaux et présentant le détail de la mise en œuvre de la politique communale y relative, fera quant à lui l'objet d'une présentation publique dont les modalités seront définies ultérieurement. Enfin, la mise en œuvre concrète d'un Établissement (p. ex. : fermeture d'une école satellite et rapatriement sur un pôle scolaire) fera en tous les cas l'objet d'une présentation détaillée aux parents concernés.

#### **d. Échéances et calendrier**

Les principales échéances sont les suivantes (estimation) :

<b>27 juin au 4 octobre 2019</b>	consultation sur le présent Message
<b>Conseil général du mois de décembre 2019 (ou printemps 2020)</b>	vote sur le crédit d'étude de l'extension de l'école de Rossens
<b>Conseil général du mois d'octobre 2020 (ou décembre 2020)</b>	vote sur le crédit de construction de l'école de Rossens
<b>Conseil général du mois de décembre 2023</b>	vote sur le crédit d'étude de l'extension de l'école de Farvagny-le-Grand
<b>Conseil général du mois d'octobre 2024</b>	vote sur le crédit de construction de l'école de Farvagny-le-Grand

Il sied de souligner que ce calendrier met en évidence les échéances des futurs travaux mais que le calendrier pourrait encore évoluer selon l'actualité. De nouveaux investissements pourraient ainsi se greffer sur la planification, notamment en lien avec la salle de sport de Farvagny-le-Grand et / ou avec l'école d'Estavayer-le-Gibloux.

## VIII. Conclusion

« Prévoir, c'est à la fois supputer l'avenir et le préparer ; prévoir, c'est déjà agir. »  
(François-Joseph-Marie Fayolle)

C'est dans cet esprit qu'ont été conduits les travaux du Conseil communal, convaincu que notre Commune fusionnée a l'opportunité de donner une direction visionnaire au développement de toutes ses prestations scolaires et extrascolaires. En faisant les bons choix aujourd'hui, les investissements pourront être optimisés et tendront à des prestations de qualité au meilleur coût. De tout point de vue, la politique de développement en Établissements est la plus favorable, ce qui bénéficiera directement à l'ensemble de nos plus petits concitoyens et concitoyennes, et cela sur le long terme. La gouvernance communale en sera également facilitée étant donné qu'elle disposera d'un outil actualisé et pourra relever sereinement les défis à venir.

### Gibloux 2026



*Trois pôles scolaires disposant de toutes les infrastructures nécessaires. Chaque école offre des locaux de qualité et comprend un AES. Les élèves bénéficient d'une prise en charge globale et optimale.*

## **IX. Annexes**

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent Message :

- Annexe 1 :** 1<sup>er</sup> Message relatif à la Politique communale scolaire et extrascolaire du mois de juin 2017
- Annexe 2 :** Étude MicroGis du 8 mai 2019
- Annexe 3 :** Étude Aeby, Aumann, Emery du 27 février 2019
- Annexe 4 :** Consultation publique du présent Message (27 juin au 4 octobre 2019)  
*Ce document sera disponible début 2020.*